

Le Renard,
Un enjeu économique...



...et de santé publique !

© Fabrice CAHEZ

Communiqué de presse

15 mars 2024

Un charnier de renards découvert à Fort-du-Plasne (39)

Le collectif Renard Doubs condamne la destruction d'une trentaine de renards à Fort-du-Plasne dans le Jura. Les dégâts causés dans un ou plusieurs poulaillers de la commune ne justifient pas une telle hécatombe. D'une part parce que rien ne prouve que le renard responsable des dégâts fait partie des individus éliminés. D'autre part, parce que même si c'était le cas, la destruction de ce renard ne solutionnera pas le problème car il sera rapidement remplacé. Plusieurs études scientifiques montrent au contraire que de tels tirs de renards ne permettent pas de faire diminuer les effectifs. D'ailleurs, bien que le renard soit classé nuisible (désormais espèce susceptible d'occasionner des dégâts) depuis de nombreuses années, aucune étude scientifique n'a montré que leur destruction permettait de réduire les dégâts. Seule une protection efficace des élevages de volailles permet de limiter les déprédations.

Le collectif Renard Doubs rappelle que les consignes officielles basées sur des études scientifiques indiquent qu'il n'est pas justifié de classer le renard roux en ESOD (espèce susceptible d'occasionner des dégâts) pour des raisons de santé. La rage vulpine a disparu de France depuis 2001 suite à des campagnes de vaccination. Les cas de rage qui apparaissent depuis en France sont le cas d'animaux importés depuis des pays où la maladie existe toujours. La gale sarcoptique n'est pas transmissible à l'homme. Concernant l'échinococcose alvéolaire et la maladie de Lyme, des études européennes et américaines indiquent que leurs prévalences augmentent en cas de destruction des renards.

Enfin et surtout, le renard est un grand consommateur de campagnols qui régulièrement ravagent les prairies du massif jurassien. Si les goupils seuls ne peuvent empêcher les pullulations de rongeurs, il a été montré que la communauté de prédateurs, dont le renard fait partie, joue un rôle dans la limitation des populations de campagnols et donc contribue à limiter la fréquence des pullulations.

Le collectif Renard Doubs est également choqué que les renards tués aient été jetés, qui plus est dans le lit d'une rivière.

Bibliographie :

Anses (2023). *Avis relatif à l'évaluation des impacts sur la santé publique de la dynamique des populations de renards*. Saisine 2022-SA-0049. Anses, Maisons-Alfort, 15 p.

Collectif Renard Doubs (2018). *Argumentaire scientifique*. https://www.renard-doubs.fr/documents/argumentaire_renard.pdf

Zemman C., Langridge J., Plancke M., Garnier M., Soubelet H. (2023). *Les prélèvements des Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (Esod) réduisent-ils les dégâts qui leur sont imputés ? Synthèse de connaissances*. Fondation pour la Recherche sur la biodiversité, Paris, 62 p.

Contact Presse : michel.pritzky@icloud.com - 06 78 67 39 75

